

MINISTERE DU TOURISME

LE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT

**THEME : “RELANCE DU TOURISME, STRATEGIES
ET OPPORTUNITES”**

**PAR MONSIEUR ROGER KACOU,
MINISTRE DU TOURISME**

ABIDJAN, LE 13 MARS 2014

CONTEXTE

Après avoir longtemps bénéficié d'un exceptionnel environnement de paix et d'une stabilité politique qui a favorisé son développement, le tourisme ivoirien a connu de fortes perturbations liées aux différentes crises militaro-politiques de 1999 à 2011. Pendant plus d'une dizaine d'années, le développement économique, social et culturel avait marqué un coup d'arrêt en Côte d'Ivoire.

Cependant, il me faut préciser que, pendant les années de braise, le secteur touristique était complètement sinistré. Les établissements hôteliers de l'intérieur ont été abandonnés ou détruits. Ceux d'Abidjan et alentours connaissaient une chute drastique de leur taux d'occupation. Jamais, de mémoire d'ivoirien, les hôtels n'avaient été dans une si mauvaise posture.

Aujourd'hui les opérateurs du secteur poussent un ouf de soulagement. Nous y reviendrons certainement.

Cela dit, il convient de rappeler que le tourisme relève de l'économie de service. Il est porteur à tout point de vue, comme on pourrait le dire de la culture du cacao pour ne citer que cette spéculation. La répétition ayant des vertus pédagogiques, je tiens à signaler de nouveau qu'en 2012, plus d'un milliard de touristes ont visité le monde, pour plus de 500.000 milliards de francs CFA de recettes. Des millions d'emplois ont été créés par le tourisme. Aujourd'hui le tourisme plane sur toutes les autres activités en termes de recettes.

Pour arriver à faire de notre tourisme, l'un des moteurs de la croissance économique inclusive, nous devons bâtir une stratégie claire.

NOUVELLE VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Avec l'accession de Son Excellence Alassane OUATTARA à la Magistrature Suprême et son objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le tourisme ivoirien peut et doit retrouver une nouvelle vitalité. Les potentialités et atouts touristiques restent immenses et

n'attendent que la mise en place d'une politique volontariste pour faire de la Côte d'Ivoire une destination phare de la sous-région.

Dans cette dynamique, le Ministère du Tourisme entend renforcer ses actions de développement et de promotion conformément aux priorités définies à travers le Plan National de Développement 2012-2015(PND) et le Programme de Gouvernement du Président Alassane OUATTARA.

Il s'agit de faire de la Côte-d'Ivoire l'un des cinq premiers pays en Afrique et la première destination touristique en Afrique de l'Ouest, à l'horizon 2030.

A cet effet, un document de Politique Générale du Tourisme fixe le cadre logique et institutionnel cohérent dans lequel devront s'inscrire toutes les actions de développement et de promotion du secteur.

L'objectif général est de faire de l'industrie touristique un facteur de cohésion sociale et un moteur de développement économique et social. De façon spécifique, cette politique vise à :

- améliorer l'environnement du secteur du tourisme.
- améliorer l'offre de services du secteur du tourisme.
- promouvoir le tourisme.

La Politique Générale du Tourisme est sous-tendue par les principes directeurs suivants :

- la mise en œuvre d'un partenariat tripartite Public-Privé-Populations, prenant en compte la question du genre, en vue d'une meilleure exploitation des avantages comparatifs de chaque acteur pour le développement du secteur ;
- la prise en compte de la décentralisation dans la stratégie de développement du secteur du tourisme et l'implication toute particulière des populations locales dans la gestion, la protection et la promotion du patrimoine touristique ;
- l'inscription de toute action dans une perspective de développement humain durable et de protection de l'environnement ;
- le maintien et la promotion d'une image de terre d'accueil ouverte sur le monde ;

- la quête d’une offre touristique de qualité et respectueuse des conventions et normes régionales et internationales.

Sur la base de ces objectifs, sept axes stratégiques ont été retenus pour la mise en œuvre de la politique. Ce sont :

- le renforcement du cadre institutionnel et juridique ;
- le renforcement des mécanismes de financement ;
- la mise en place d’outils d’évaluation et de suivi des activités du secteur du tourisme ;
- la valorisation et la vulgarisation des produits du tourisme ;
- la promotion du secteur du tourisme ;
- le renforcement des partenariats.

Ces axes se déclinent en actions prioritaires sur la période 2012-2020.

La mise en œuvre de la matrice d’actions prioritaires est basée sur une programmation triennale avec la mobilisation des ressources et l’adoption des modalités de supervision, suivi et d’évaluation. Le Ministère du Tourisme vise, à travers la réalisation des actions, la création, à moyen terme, de plusieurs réceptifs hôteliers de haut standing dans les zones à fortes potentialités touristiques, le doublement des arrivées de touristes à l’horizon 2015 et l’accroissement du tourisme interne.

Aussi, l’accent sera-t-il mis sur le développement durable et la diversification des offres pour combiner le balnéaire et le culturel, développer et promouvoir l’écotourisme, les produits sportifs et le bien-être.

Dans cette vision, les interventions relatives à l’adoption d’une loi d’orientation sur le tourisme, la mise en conformité des établissements de tourisme et de l’hôtellerie(classification et reclassement), la restructuration du Fonds de Développement Touristique, la mise en place d’une police touristique, la facilitation de la desserte de la destination Côte d’Ivoire avec notamment l’instauration de la délivrance du visa à l’arrivée à l’Aéroport international FHB d’Abidjan et l’élargissement de la desserte de la destination par les compagnies charters sur Abidjan, San Pedro et Yamoussoukro revêtent un caractère fondamental pour la réussite de cette politique.

Les résultats attendus se présentent comme suit :

- le nombre de touristes internationaux a atteint 500.000 ou plus en 2015, 1.500.000 en 2020 et 5.000.000 en 2030 ;
- la durée moyenne de séjour des touristes est de 5 jours-minimum ;
- la contribution du secteur au PIB est de 5% ;
- le nombre d’emplois directs et indirects créés a atteint 50.000 en 2015, 200.000 en 2020 et 700.000 en 2030.

L’impact de ces résultats sur l’activité économique en général et les entreprises du secteur en particulier devra permettre de consolider le développement d’un touriste solidaire, responsable et durable.

La Politique Générale du Tourisme sera mise en œuvre selon des stratégies et des mécanismes prenant en compte la programmation des actions, la mobilisation des ressources, les modalités de supervision, de suivi et d’évaluation. Le cadre de programmation de la Politique Générale du tourisme comprend une orientation, des plans d’actions triennaux et des instruments spécifiques clairement définis au préalable.

UNE PERIODE DE NEUF ANS (2012- 2020)

La présente politique s’étend sur un temps couvrant une période de neuf ans (2012-2020). Sa mise en œuvre est basée sur une programmation réaliste et à moyen terme, qui tient compte des spécificités du secteur et de l’implication des acteurs concernés. Déclinée en actions, elle est fondée sur la ferme volonté de faire du tourisme un moteur de croissance économique à travers le développement de services compétitifs et un facteur de renforcement de la paix et de l’intégration.

La première partie dans la mise en œuvre des actions couvre la période 2012-2015, cadrant ainsi avec le PND.

A court terme, l’accent sera mis sur les réformes institutionnelles en vue de mettre en place les structures adéquates pour la gestion du secteur et créer les bases du développement d’une économie du tourisme.

La principale mesure législative destinée à accompagner les réformes concerne la mise en place du Code du Tourisme adopté par l'Assemblée Nationale le 28 Février 2014.

Le Projet de Code du Tourisme s'articule autour de disposition tendant à assurer les meilleures conditions pour :

- le développement des entreprises et professions touristiques ;
- la facilitation des voyages et séjours ;
- la promotion du patrimoine touristique ;
- le développement des ressources humaines ;
- la création d'un cadre formelle régissant les relations professionnelles entre les acteurs du secteur ;
- l'application des normes et standards du secteur.

La mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles pourra ainsi se faire à travers une synergie dynamique des contributions de tous les acteurs.

UN CADRE ORGANIQUE ACTUALISE

Les pouvoirs publics devront renforcer leur rôle d'orientation, de coordination, de promotion et de régulation, du développement touristique et créer les conditions pour la consolidation du secteur privé touristique.

A ce titre l'Administration Nationale du tourisme à travers ses Directions centrales, ses services rattachés et extérieurs jouera un rôle central dans la mise en œuvre de la matrice d'actions.

En vue de faire assurer pleinement ce rôle, une nouvelle organisation du Ministère du Tourisme s'avère nécessaire. Le projet d'organisation prend suffisamment en compte l'interdépendance et la complémentarité entre les différents services avec un cadre organique actualisé, renforcé et mieux adapté.

Les principaux points de mise en œuvre par l'Administration nationale sont :

- l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs ;

- la réglementation et l’allègement des procédures et formalités des entreprises touristiques ;
- la mise en place des infrastructures de base, notamment les pistes d’accès aux sites touristiques et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur ;
- la fixation et le contrôle des normes de qualité et standards ;
- la promotion de la destination ;
- la mobilisation des partenaires techniques et financiers ;
- le suivi et l’évaluation des actions.

Les réformes institutionnelles et juridiques concernent également les structures sous tutelles pour leur permettre de jouer réellement leur partition dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale du tourisme, il s’agit notamment de :

- la restructuration de Côte-d’Ivoire Tourisme en vue d’en faire un outil de promotion doté de moyens conséquents avec des capacités professionnelles de Tours Operators ;
- la restructuration du Fonds de Développement Touristique pour une meilleure prise en compte des attentes des opérateurs du secteur.

Plusieurs Ministères et Institutions sont impliqués dans la mise en œuvre du plan d’action et devront collaborer étroitement avec le Ministère du Tourisme. Il s’agit notamment des départements en charge de l’Environnement, des Transports, de la Culture, des Infrastructures, de l’Economie, de l’Administration Territoriale et de la décentralisation, de la Formation professionnelle, de la Sécurité, du Commerce et des Affaires Etrangères.

Leur implication se fera au travers d’actions concertées en synergie avec l’Action Gouvernementale et le PND.

Les structures décentralisées sont aussi des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la Politique Générale du tourisme au niveau local. En effet, elles ont des prérogatives de puissance publique dans le transfert de compétences. A ce titre elles peuvent assurer notamment :

- l’aménagement touristique dans leur zone de compétence ;
- la création des infrastructures touristiques ;

- la promotion du tourisme ;
- l’encadrement et la formation des acteurs.

A cet égard, les Conseils Régionaux et Municipaux participeront activement à la mise en œuvre du plan d’actions et des stratégies de promotion du tourisme à travers des initiatives propres et des actions conjointes avec l’Etat, les opérateurs locaux et les partenaires au développement.

Quant au secteur privé, son rôle consistera en la réalisation d’investissements permettant de développer l’industrie touristique et hôtelière, notamment par la création et la mise à niveau d’infrastructures, l’acquisition d’équipements spécifiques, l’aménagement de sites d’attraction et la création des circuits touristiques en collaboration avec les collectivités locales. Le renforcement du partenariat avec les services publics permettra au secteur privé d’être non seulement bénéficiaire des services, mais également acteur majeur du développement du tourisme. A cet effet, un cadre de concertation partenariat public-privé dénommé Comité National du Partenariat Public-Privé est prévu dans le projet d’organisation du Ministère du Tourisme.

La Politique générale du tourisme sera mise en œuvre avec le concours des partenaires de la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, PNUD, OMT, UE, BAD, BOAD, CEDEAO, UEMOA etc.). Ces partenaires devront contribuer notamment à :

- l’élaboration et la mise en œuvre des plans d’actions ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à l’atteinte des objectifs de la politique ;
- au renforcement des capacités institutionnelles, juridiques et technique des acteurs ;
- la promotion des produits touristiques ;
- le suivi et l’évaluation des plans d’actions.

Nous pensons que le tourisme de Côte-d’Ivoire mérite mieux que ce qu’il est actuellement. Nous en appelons au concours de tous les ivoiriens pour que chacun au niveau où il se trouve, pose un acte allant dans le sens du léger

mieux comportemental vis-à-vis des touristes et de l'activité touristique nationale et régionale.

En matière de tourisme, aucune destination n'est acquise une fois pour toute. Seul le travail efficace permet d'attirer régulièrement les touristes venant de divers horizons.

Vous le savez, la perception d'une Côte d'Ivoire à feu et à sang ne correspond plus à la réalité. Notre pays est en paix.

Ivoiriens et non ivoiriens peuvent aller d'un point à un autre en Côte-d'Ivoire et vaquer à toutes leurs occupations en toute tranquillité. L'extérieur le sait également.

Je pense, moi, que les ivoiriens doivent se faire confiance et prendre leur destin en main pour bâtir selon les vœux du Chef de l'Etat, Son Excellence Alassane OUATTARA, une économie émergente à l'horizon 2020. Pour cela, chacun doit savoir, en l'occurrence, vous les journalistes que le tourisme peut et doit être l'un des leviers de cette vision. Nous avons des atouts formidables pour relever ce challenge.

En la matière, rien ne se fera sans les ivoiriens eux-mêmes : les politiques, les chefs d'entreprises, les Conseils Régionaux, les jeunes, les femmes, et les seniors. En mutualisant nos efforts, je vous jure que très rapidement, nous aurons avant 2020 une destination attrayante.

Je vous invite à envisager l'avenir de l'industrie touristique avec beaucoup d'optimisme. J'ai l'habitude de le dire, elle peut créer la richesse, créer des emplois et lutter contre la précarité et la pauvreté. Nous sommes dans l'action. Soutenez nous à tous les niveaux. La réussite est à ce prix. Ainsi les jeunes, les femmes, et même les seniors trouveront du travail dans ce secteur magnifique. Imaginez les "Relais Paillotes" dans toutes les Régions de Côte d'Ivoire ; Imaginez deux ou trois villages de vacances dans le Sud-ouest ; les aéroports de Korhogo, Odienné, Man, San-Pedro réhabilités. Aujourd'hui, c'est mon vœu le plus ardent mais demain cela pourrait être une réalité.

Nous avons besoin d'investisseurs. Nos frères et amis du Maroc sont prêts à nous accompagner avec des projets structurants. Au plan de la formation, des ivoiriens sont au Maroc, se spécialisant dans divers domaines du tourisme et de l'hôtellerie. Nous envisageons de créer un Institut Supérieur

du Tourisme et de l'hôtellerie délivrant des Bachelors et Masters. Cet Institut, nous voulons l'installer à Yamoussoukro. Cette école servira aussi bien la Côte-d'Ivoire que les pays de l'UEMOA. Des partenaires sont prêts à nous aider. D'ici la fin de l'année, nous aurons une meilleure visibilité. Un personnel de qualité est le gage le plus sûr de l'hôtellerie de référence.

C'est le lieu pour moi de rendre hommage au Fonds de Prévoyance des Militaires de Côte-d'Ivoire qui a choisi d'investir dans l'hôtellerie. Le Palm Club à Cocody, est l'œuvre des militaires. Comme quoi, la stratégie militaire peut conduire aux bons investissements. J'invite les militaires à ne pas s'arrêter en si bon chemin. Mesdames et Messieurs les militaires, je vous attends pour les "Relais Paillote", vous ne le regretterez pas! Un jour, vous serez financièrement puissant pour lever des fonds importants et vous diriger vers l'agro-industrie ou toute autre activité industrielle. A l'instar des militaires, j'exhorte les Mutuelles et les autres Fonds à emprunter la voie des militaires. Le tourisme ivoirien, j'en parle en connaissance de cause est "un lieu d'opportunités".

En conclusion, je suis tenté de reprendre la belle formule d'un prêtre brésilien, grand défenseur des peuples du Sud, aujourd'hui disparu, Don HELDER CAMARA, et je le cite :<< **lorsque l'on rêve seul, ce n'est qu'un rêve. Lorsque nous rêvons ensemble, c'est le commencement de la réalité**>>.

J'invite tous les ivoiriens à s'inscrire dans cette dynamique afin que nous puissions faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique et de l'émergence. Croyez-moi, la Côte d'Ivoire peut y arriver car, je ne crois pas à la fatalité.

Je vous remercie de votre aimable attention.